



Conditions générales et règlement des ateliers de jeux, nature, jardin et de la garderie

Pour qu'un enfant puisse participer à nos différents ateliers ainsi qu'à la garderie, nous demandons que les conditions suivantes soient remplies:

- Âge requis, minimum 2 ans révolus
- Une prise de contact avec les parents et l'enfant durant une visite au « P'tit Moulin ».
- Une fiche d'inscription à remplir et à signer par les deux parents.
- Payer la cotisation de membre de Fr. 50.- par famille.

Un atelier ne pourra se faire qu'avec 6 enfants inscrits.

Assurance et responsabilités

L'assurance RC et l'assurance accident de l'enfant restent à la charge des parents. L'Association du « P'tit Moulin » décline toute responsabilité en dehors des heures d'ouverture du site.

Transport des enfants

Les parents sont responsables du transport de l'enfant du domicile au « P'tit Moulin » ainsi que pour le retour. Dans le cadre de certaines sorties les enfants peuvent être transportés par les collaborateurs du « P'tit Moulin », merci de fournir le matériel de sécurité adéquate

L'animatrice doit être informée si une personne autre que les parents vient chercher l'enfant.

Durée de l'inscription

L'inscription pour un des ateliers et la garderie se fait pour une année scolaire.

Elle est valable à réception du premier règlement.

Le premier mois est considéré comme temps d'essai, le délai de résiliation est de 7 jours du mois courant.

L'inscription pour un atelier n'est pas obligatoire pour les parents ayant des horaires irréguliers. Pour les formalités d'organisation merci de contacter la responsable.

Démission

Si pour une raison majeure l'enfant doit quitter la garderie/les ateliers avant la fin de l'année scolaire, la date de départ sera annoncée par écrit deux mois pleins à l'avance. Si ce délai n'est pas respecté, les deux mois sont dus.

Tarifs

Les tarifs sont communiqués au début de chaque année scolaire.

Pour l'écolage, une somme de Fr. 50.- par enfant est perçue (un versement unique pour les quatre ateliers).

Concernant l'atelier de jeux, l'atelier nature et l'atelier jardin, le règlement de la facture globale se fait par paiement mensuel réparti sur 10 mois à honorer avant le 1^{er} du mois de l'activité.

Le règlement de la garderie se fait mensuellement à réception de la facture, mais au plus tard dans les 5 jours.

Veuillez noter que pour chaque paiement effectué au guichet postal, les frais vous seront facturés sur votre prochaine facture. Les paiements directs par compte bancaires sont eux sans frais. Vous pouvez aussi payer directement par caisse au P'tit Moulin une quittance vous sera délivrée.

Calendrier du « P'tit Moulin »

Les dates des vacances et des jours fériés correspondent au calendrier du cercle scolaire des classes primaires de la Broye fribourgeoise.

Horaires

Nous demandons aux parents de respecter les horaires d'arrivée et de départ de l'enfant. En cas de retard, nous souhaitons en être averti. En cas de débordements des horaires, nous nous verrons dans l'obligation de facturer le temps supplémentaire de présence de l'enfant.

Absence de l'enfant

L'annonce de l'absence de l'enfant se fera au plus tard par téléphone le matin même avant 9 heures à l'animatrice.

Cependant en cas d'absence prolongée due à une maladie ou à un accident (certificat médical faisant foi), une réduction de 50% sera accordée dès la fin de la 3ème semaine d'absence consécutive jusqu'au retour de l'enfant.

L'association du P'tit Moulin, dans la mesure de ses disponibilités, peut proposer de compenser un jour de maladie par une autre demi-journée. C'est la responsable qui propose les demi-journées. Par contre il ne sera pas proposé de remplacement en cas de vacances prises hors des vacances du P'tit Moulin.

Les maladies

Pour le bien-être du groupe, nous souhaitons être informés si un enfant souffre de maladie contagieuse. Si un enfant est malade au « P'tit Moulin », les parents seront avertis afin qu'ils puissent venir le chercher.

Nous nous réservons le droit de refuser un enfant malade si nous le jugeons nécessaire.

Les vêtements

Nous demandons que l'enfant porte des habits qu'il puisse salir. Il est important qu'il soit vêtu de manière adéquate en fonction de la météo et de la saison, afin que nous puissions sortir par tous les temps. L'Association du « P'tit Moulin » ne saurait être tenue responsable de la dégradation des vêtements de l'enfant.

Les pauses

Les pauses sont comprises dans le prix des ateliers par contre elles sont facturées pour la garderie. Nous acceptons volontiers des collations pour le groupe d'enfants durant les ateliers.

Les anniversaires

L'anniversaire de l'enfant est fêté au « P'tit Moulin ». Nous convenons de la date avec les parents afin qu'ils puissent apporter un gâteau ou une friandise à partager avec ses camarades. C'est l'occasion de découvrir les goûts alimentaires de chaque enfant.

Contact

Le numéro d'appel valable durant les heures d'ouverture est le **026.665.02.76**.

ou par le natel 077.409.18.39 uniquement lors des sorties annoncées par l'équipe du « P'tit Moulin »

Merci de laisser un message sur le répondeur uniquement, le portable étant utilisé que lors de nos sorties.

Nous sommes également atteignables par le biais de notre e-mail : petitmoulin@bluewin.ch.

Nuvilly, août 2016